



Commune de MAISOD
230, Route du Pont de la Pyle
39 260 MAISOD
03 84.42.32.46 – mairie@maisod.fr

DÉLIBÉRATION N° M-2023-0043 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/11/2023

L'an deux mille vingt-trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Michel BLASER.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11
Présents : 11
Absents :
Pouvoirs :
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 11
Contre :
Abstentions :

Étaient présents :

M. Michel BLASER, Mme Céline GROS, Mme Michèle BERTHOLINO, M. Régis LACROIX, Mme Julie REVY, M. Charles MIELLIN, M. Michel RAGEOT, M. Julien BUFFAUT, Mme Delphine BARTHET, Mme Sonia MORNICO, M. Franck GANEVAL

Procuration(s) :

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) :

À été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Céline GROS

Date de convocation

21/11/2023

Date d'affichage

21/11/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :
29/11/2023

et publication du :

30/11/2023

FINANCES : SERVICES COMMUNAUX 2024

- Révision des tarifs des services communaux

Monsieur le Maire présente les différents tarifs pratiqués en 2023 pour les services communaux.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'il souhaiterait ajouter à la location des salles une participation pour les charges occasionnées lors de leur utilisation (eau, chauffage, électricité...)

Tarifs de location des salles pratiqués en 2023 :

- Salle polyvalente :
 - Résidence principale de MAISOD : 220 €
 - Résidence principale Hors MAISOD : 350 €
 - Tarif commerçant : 150 €
- Salle du Foyer :
 - Uniquement aux habitants de MAISOD : 45 €

Tarifs des terrains communaux au m² :

- Terrains d'aisance :
 - o Zone U : 12.00 € TTC
 - o Zone N et A : 10.03 € HT
- Terrains constructibles :
 - o Terrain non aménagé : 30.00 € TTC

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

ID : 039-213903073-20231128-M_2023_0043-DE





Commune de MAISOD
230, Route du Pont de la Pyle
39 260 MAISOD
03 84.42.32.46 – mairie@maisod.fr

DÉLIBÉRATION N° M-2023-0043 DU CONSEIL MUNICIPAL

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DÉCIDE d'augmenter les tarifs de location des salles communales à compter du
1^{er} janvier 2024, comme suit :

Salle polyvalente : augmentation de 10 €

- Résidence principale de MAISOD : 230 €
- Résidence principale Hors MAISOD : 360 €
- Tarif commerçant : 160 €

Salle du Foyer : augmentation de 5 €

- Uniquement aux habitants de MAISOD : 50 €

Tarifs des terrains communaux au m² :

- Terrains d'aisance :
 - Zone U : 12.00 € TTC - Inchangé
 - Zone N et A : 10.03 € HT - Inchangé
- Terrains constructibles :
 - Terrain non aménagé : 30.00 € TTC - Inchangé

Fait et délibéré les jour, mois
et an susdits.

Ont signé au registre des
délibérations les membres
présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel BLASER



Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

ID : 039-213903073-20231128-M_2023_0043-DE

S²LO